Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE RIVIÈRE-DU-LOUP

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup, tenue le **jeudi 16 août 2018,** à 20 heures, salle Émilien-Michaud de la préfecture de la MRC située au 310, rue Saint-Pierre à Rivière-du-Loup.

APPEL DES CONSEILLERS DE COMTÉ

Sont présents :

BASTILLE, Louis-Marie	Saint-Modeste
CARON, Ginette	L'Isle-Verte
CÔTÉ, Renald	Saint-Épiphane
COUTURE, Gilles	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
DARIS, Ghislaine	Cacouna
MORE, Vincent	Notre-Dame-du-Portage
NADEAU, Michel	Saint-Antonin
NEWBURY, Louise	Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
PÉRIARD, Simon	Saint-Paul-de-la-Croix
PLOURDE, Gérald	Rivière-du-Loup (dûment mandaté)
RIOUX, Marc	Saint-Arsène (dûment mandaté)

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Michel LAGACÉ, maire de la municipalité de Saint-Cyprien.

Sont aussi présents :

BERGER, Guy	Directeur de l'évaluation municipale
MIMEAULT, Linda	Adjointe à la direction
VILLENEUVE, Jocelyn	Directeur général et secrétaire-trésorier

Sont absents :

CARON, Yvon	Saint-François-Xavier-de-Viger
LEBEL, Mario	Saint-Arsène
VIGNET, Sylvie	Rivière-du-Loup

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET

Le préfet souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 20 heures.

2018-08-251-C **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille
appuyé par le conseiller Gilles Couture
et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DÉPÔT, RATIFICATION ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUILLET 2018 AVEC MODIFICATIONS S'IL Y A LIEU**
4. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (10 MINUTES)**

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

5. PRÉSENTATION DE DOCUMENTS, LETTRES ET REQUÊTES ADRESSÉS AU CONSEIL DE LA MRC

5.1. La Forêt d'étoiles Cominar

6. REDDITION DE COMPTES ET SUIVI BUDGÉTAIRE

6.1. Autorisation de virements budgétaires
6.2. Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07
6.3. Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services
6.4. Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1. Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil du mois de septembre 2018
7.2. Changement du lieu des séances ordinaires du conseil de la MRC des mois d'octobre, novembre et décembre 2018
7.3. Avis de motion relatif à l'adoption d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 350 000 $ pour des travaux de transformation de l'immeuble abritant la préfecture de la MRC
7.4. Présentation du projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 350 000 $ pour des travaux de transformation du sous-sol de l'immeuble abritant la préfecture de la MRC

8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1. Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités
8.2. Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités
8.3. Avis à la Commission de protection du territoire agricole
8.4. Autorisation de participation au colloque de l'Association des aménagistes régionaux du Québec du 4 et 5 octobre 2018 à Saint-Ferdinand
8.5. Autorisation de participation à la formation « Rédigez mieux vos règlements municipaux » de l'Association des aménagistes régionaux du Québec du 3 octobre 2018 à Saint-Ferdinand

9. GESTION DES COURS D'EAU

9.1. Sélection d'une soumission pour les travaux de débroussaillage des rives de la branche 1 de la Petite rivière à Saint-Épiphane
9.2. Sélection d'une soumission pour les travaux d'entretien du ruisseau Blanc à L'Isle-Verte

10. PERCEPTION DES DROITS AUX EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET DE SABLIÈRES

10.1. Rapport sur les droits réclamés auprès des exploitants de carrières et sablières entre le 1er janvier 2018 et le 31 mai 2018 et distribution éventuelle des sommes à percevoir
10.2. Autorisation de signature, avec la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska, d'un renouvellement de l'entente relative au partage des sommes versées au fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et rappel des modalités de la contribution de ce fonds à ce partage

11. L'ARTERRE

11.1. Nomination au poste d'agent(e) de maillage L'ARTERRE de l'est
11.2. Nomination au poste d'agent(e) de maillage L'ARTERRE de l'ouest

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

12. NOMINATIONS DE REPRÉSENTANTS SUR DIVERS ORGANISMES EXTERNES DE LA MRC

12.1. Nomination d'un représentant au sein du conseil d'administration de PARC Bas-Saint-Laurent

13. NOMINATIONS SUR DIFFÉRENTS POSTES OU COMITÉS PERMANENTS DE LA MRC

13.1. Nomination du comité du parc industriel territorial

14. RATIFICATION DES DÉCISIONS PRISES LORS DES SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUES LE 4 JUILLET 2018 ET LE 8 AOÛT 2018

15. SOUTIEN À LA RURALITÉ

15.1. Lancement d'appel d'intérêt du parcours découverte des secrets de Salix

16. PERCEPTION DES CONSTATS D'INFRACTION

16.1. Dépôt du rapport semestriel pour la période du 1er janvier au 30 juin 2018 pour la perception des constats d'infraction, entente avec la MRC - Cour du Québec
16.2. Dépôt du rapport semestriel pour la période du 1er janvier au 30 juin 2018 pour la perception des constats d'infraction, entente avec la MRC - Cour municipale commune

17. COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES

18. DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE, PARC VIGER-DENONVILLE

18.1. Demandes d'aide financière déposées au Fonds éolien communautaire Viger-Denonville
18.1.1. Diversification de l'offre de service / dossier présenté par l'Éco-Site de la Tête du Lac Témiscouata
18.1.2. Espace collaboratif ouvert (E.C.O.) / dossier présenté par Projet Pilote E.C.O.
18.1.3. Restauration de la toiture et du portique extérieur / dossier présenté par la Maison de la Famille du Grand-Portage
18.1.4. Modification à la demande de maintien des services de la Boîte Fraicheur / dossier présenté par Moisson Kamouraska
18.1.5. Centre d'entraide l'Horizon
18.1.6. Plateforme de recherche collaborative en agroenvironnement / dossier présenté par le Centre de développement bioalimentaire du Québec
18.1.7. Soutien financier pour l'achat d'un équipement / dossier présenté par la Fondation de la santé de Rivière-du-Loup

19. PRÉVENTION EN SÉCURITÉ INCENDIE

19.1. Autorisation d'ouverture d'un poste à temps plein de préventionniste

20. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

21. AFFAIRES NOUVELLES

22. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2018-08-252-C **3. DÉPÔT, RATIFICATION ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUILLET 2018 AVEC MODIFICATIONS S'IL Y A LIEU**

Il est proposé par le conseiller Michel Nadeau
appuyé par le conseiller Marc Rioux
et résolu :

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juillet 2018 soit ratifié et approuvé en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (10 MINUTES)

Les questions portent sur les sujets suivants :

- à monsieur Michel Nadeau afin de savoir si une demande a déjà été faite pour l'exploitation d'un écocentre à Saint-Antonin;
- la gestion incendie pour la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger, est-ce que la MRC abandonne le service de gestion;
- la liquéfaction pour l'usine de la SÉMER.

5. PRÉSENTATION DE DOCUMENTS, LETTRES ET REQUÊTES ADRESSÉS AU CONSEIL DE LA MRC

2018-08-253-C

5.1. La Forêt d'étoiles Cominar

Madame Carole Malenfant, préposée, service à la clientèle, propose un partenariat dans le cadre de la levée de fonds provinciale « La Forêt d'étoiles Cominar » pour encourager la noble cause d'Opération Enfant Soleil, il est proposé soit partenaire bénévole : 1 weekend, partenaire bronze : 500 $, partenaire argent : 750 $, partenaire or : 1 500 $.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille
appuyé par la conseillère Ginette Caron
et résolu :

QUE ce conseil autorise une aide financière de 100 $ pour la levée de fonds provinciale « La Forêt d'étoiles Cominar » pour encourager la cause d'Opération Enfant Soleil, à assumer à même le poste « subventions diverses » de la fonction budgétaire « administration générale ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. REDDITION DE COMPTES ET SUIVI BUDGÉTAIRE

6.1. Autorisation de virements budgétaires

Aucun virement n'est nécessaire.

6.2. Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07

Aucune dépense à ratifier.

2018-08-254-C

6.3. Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services

Il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris
appuyé par le conseiller Simon Périard
et résolu :

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services au montant de 24 334,00 $;

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

QU'une copie de la liste de ces achats, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Achat de biens et de services ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-08-255-C **6.4.** **Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer**

Il est proposé par le conseiller Gilles Couture
appuyé par le conseiller Marc Rioux
et résolu :

QUE la liste des paiements, incluant les chèques pour les dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil et/ou du comité administratif) et des chèques, paiements ou retraits directs pour les dépenses incompressibles, ainsi que la liste des comptes à payer, soient ratifiées et approuvées :

Total des paiements (dépenses incompressibles) **:**	1 911 963,46 $
Total des comptes à payer :	36 042,27 $
GRAND TOTAL À PAYER :	1 948 005,73 $

QU'une copie de la liste de ces paiements et de la liste de ces comptes, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Paiements à ratifier - comptes à payer »;

QUE le préfet, ainsi que le secrétaire-trésorier, soient mandatés à signer, pour et au nom de la MRC, des ordres de paiement des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PARTIE 1 DU BUDGET (TOUTES LES MUNICIPALITÉS)

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2018-08-256-C **7.1.** **Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil du mois de septembre 2018**

ATTENDU que conformément à l'article 148 du Code municipal (RLRQ, c. C-27-1), le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU la résolution numéro 2017-11-478-C précisant les dates de la tenue des séances ordinaires du conseil de la MRC pour l'année 2018;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la date de la séance ordinaire du conseil du mois de septembre prévue au calendrier le 20 septembre à 20 h;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille
appuyé par le conseiller Renald Côté
et résolu :

QUE ce conseil modifie la date de la séance ordinaire du conseil de la MRC au 27 septembre 2018 à 20 h à la salle Émilien-Michaud, en raison de la tenue du congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

2018-08-257-C **7.2.** **Changement du lieu des séances ordinaires du conseil de la MRC des mois d'octobre, novembre et décembre 2018**

ATTENDU que conformément à l'article 144 du Code municipal (RLRQ, c. C-27-1), le conseil siège à l'endroit choisi pour la 1re séance, jusqu'à ce qu'il ait fixé par résolution un autre endroit;

ATTENDU que compte tenu des travaux à effectuer à l'immeuble de la MRC de Rivière-du-Loup, il est nécessaire de changer exceptionnellement le lieu pour la tenue des séances ordinaires de la MRC pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2018 à un autre endroit;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Vincent More
appuyé par le conseiller Simon Périard
et résolu :

QUE les séances ordinaires du conseil de la MRC prévues au calendrier 2018 pour les mois d'octobre, novembre et décembre soient déplacées aux endroits suivants :

Séance du jeudi 18 octobre 2018	Saint-Épiphane;
Séance extraordinaire de novembre 2018	Notre-Dame-du-Portage;
Séance du mercredi 28 novembre 2018	Saint-Cyprien;
Séance extraordinaire de décembre 2018	Saint-Arsène.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

7.3. **Avis de motion relatif à l'adoption d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 350 000 $ pour des travaux de transformation de l'immeuble abritant la préfecture de la MRC**

Avis de motion est donné par le conseiller Marc Rioux qu'à une prochaine séance du conseil de la MRC, il sera soumis, pour approbation, un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 350 000 $ pour des travaux de transformation du sous-sol de l'immeuble abritant la préfecture de la MRC.

7.4. **Présentation du projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 350 000 $ pour des travaux de transformation du sous-sol de l'immeuble abritant la préfecture de la MRC**

Le préfet présente le projet de règlement et mentionne l'objet, sa portée, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement.

PROJET DE RÈGLEMENT
décrétant une dépense et un emprunt de 350 000 $ $ pour des travaux de transformation du sous-sol de l'immeuble abritant la préfecture de la MRC

LE CONSEIL DE LA MRC STATUE ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1 : **Objet du règlement**

Le conseil est autorisé à faire exécuter des travaux de transformation du sous-sol de l'immeuble abritant la préfecture de la MRC, le tout selon les plans et devis préparés par Alfred Pelletier, architecte et Tétra-Tech, ingénieurs-conseils, tels qu'il appert de l'estimation détaillée, incluant les frais, les taxes et les imprévus, préparée par monsieur Alfred Pelletier et datée du 13 août 2018 qui constitue l'annexe « A » et de l'estimation détaillée préparée par Mathieu Ouellet, ingénieur et datée du 13 août 2018 qui

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

constitue l'annexe « B », lesquelles font partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Autorisation de dépenses

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 350 000 $ pour les fins du présent règlement.

Article 3 : Autorisation d'emprunt

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 350 000 $, incluant les honoraires professionnels déjà engagés, sur une période de 25 ans.

Article 4 : Répartition du remboursement de l'emprunt

Les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt sont réparties entre les municipalités dont le territoire fait partie de la MRC, proportionnellement à la richesse foncière uniformisée au sens de l'article 261.1 de la Loi sur la fiscalité municipale.

Article 5 : Excédent d'une affectation

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 6 : Contribution ou subvention à recevoir

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 7 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1. Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités

Aucun avis n'est demandé.

8.2. Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités

Aucun avis n'est demandé.

8.3. Avis à la Commission de protection du territoire agricole

Aucun avis n'est demandé.

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

2018-08-258-C

8.4. Autorisation de participation au colloque de l'Association des aménagistes régionaux du Québec du 4 et 5 octobre 2018 à Saint-Ferdinand

Il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris
appuyé par le conseiller Simon Périard
et résolu :

QUE ce conseil autorise monsieur Alain Marsolais, directeur de l'aménagement du territoire et monsieur Mathieu Gagné, aménagiste du territoire, à assister au colloque régional annuel de l'Association des aménagistes régionaux du Québec qui aura lieu les 4 et 5 octobre prochain à Saint-Ferdinand;

QUE les frais d'inscription au coût de 285 $ plus les taxes par participant et les dépenses inhérentes à ce déplacement (hébergement, repas et transport), sur présentation d'états et de pièces justificatives, soient payées à même le budget de la fonction « aménagement »;

QUE le temps consacré aux activités de ce colloque, hors des heures habituelles de bureau, ne soit pas rémunéré, et que les modalités relatives au temps pour le déplacement de messieurs Marsolais et Gagné soient convenues avec leurs supérieurs immédiats.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2018-08-259-C

8.5. Autorisation de participation à la formation « Rédigez mieux vos règlements municipaux » de l'Association des aménagistes régionaux du Québec du 3 octobre 2018 à Saint-Ferdinand

Il est proposé par le conseiller Simon Périard
appuyé par la conseillère Ginette Caron
et résolu :

QUE ce conseil autorise monsieur Alain Marsolais, directeur de l'aménagement du territoire et monsieur Mathieu Gagné, aménagiste du territoire, à assister à la formation « Rédigez mieux vos règlements municipaux » de l'Association des aménagistes régionaux du Québec qui aura lieu le 3 octobre prochain à Saint-Ferdinand;

QUE les frais d'inscription au coût de 280 $ plus les taxes par participant et les dépenses inhérentes à ce déplacement (hébergement, repas et transport), sur présentation d'états et de pièces justificatives, soient payés à même le budget de la fonction « aménagement », et ce, pour les deux participants;

QUE le temps consacré aux activités de cette formation, hors des heures habituelles de bureau, ne soit pas rémunéré, et que les modalités relatives au temps pour le déplacement de messieurs Marsolais et Gagné soient convenues avec leurs supérieurs immédiats.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

9. GESTION DES COURS D'EAU

2018-08-260-C

9.1. Sélection d'une soumission pour les travaux de débroussaillage des rives de la branche 1 de la Petite rivière à Saint-Épiphane

ATTENDU la résolution numéro 2018-06-212-C autorisant la réalisation de travaux d'entretien de la branche 1 de la Petite rivière à Saint-Épiphane;

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

ATTENDU que pour être en mesure d'effectuer des travaux d'entretien il faut permettre l'accès à la machinerie;

ATTENDU qu'en raison de la végétation arbustive très abondante, le propriétaire n'est pas en mesure d'effectuer le nettoyage lui-même;

ATTENDU que les coûts sont évalués à 800 $ pour ces travaux;

ATTENDU qu'en raison des coûts estimés à moins de 25 000 $ pour ces travaux, le coordonnateur à la gestion des cours d'eau et à l'environnement a demandé un prix à un entrepreneur local intéressé;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Gérald Plourde
appuyé par la conseillère Ginette Caron
et résolu :

QUE ce conseil accepte la soumission de l'entreprise Excavation Yvan Lévesque, pour la réalisation des travaux de débroussaillage sur environ 420 mètres, au tarif de 160 $/heure plus les taxes applicables.

QUE ce conseil se réserve le droit de ne pas octroyer de contrat pour ces travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2018-08-261-C **9.2.** **<u>Sélection d'une soumission pour les travaux d'entretien du ruisseau Blanc à L'Isle-Verte</u>**

ATTENDU la résolution numéro 2018-06-212-C autorisant la réalisation de travaux d'entretien du ruisseau Blanc à L'Isle-Verte;

ATTENDU que les coûts totaux sont évalués à 583 $ pour ces travaux;

ATTENDU qu'en raison des coûts estimés à moins de 25 000 $ pour ces travaux, le coordonnateur à la gestion des cours d'eau et à l'environnement a demandé un prix à un entrepreneur local intéressé;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Michel Nadeau
appuyé par la conseillère Ghislaine Daris
et résolu :

QUE ce conseil accepte la soumission de l'Entreprise Camille Dumont, pour la réalisation des travaux d'entretien du ruisseau Blanc sur environ 175 mètres, aux tarifs suivants :

- 112 $/heure plus les taxes applicables pour la pelle mécanique;
- 80 $/heure plus les taxes applicables pour le transport de la terre excavée (camion 10 roues);
- 6 $/mètre linéaire plus les taxes applicables pour la membrane géotextile;

QUE ce conseil se réserve le droit de ne pas octroyer de contrat pour ces travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

10. PERCEPTION DES DROITS AUX EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET DE SABLIÈRES

2018-08-262-C

10.1. Rapport sur les droits réclamés auprès des exploitants de carrières et sablières entre le 1er janvier 2018 et le 31 mai 2018 et distribution éventuelle des sommes à percevoir

ATTENDU le règlement numéro 164-08 de la MRC constituant un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

ATTENDU les ententes intermunicipales relatives à l'administration du régime de perception d'un droit auprès des exploitants de carrières ou de sablières intervenues entre la MRC et trois municipalités du territoire;

ATTENDU la résolution numéro 2015-11-506-C qui prolonge jusqu'au 31 décembre 2018 l'entente relative au partage des droits perçus auprès de l'exploitant d'une sablière située à Saint-Antonin avec la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska;

ATTENDU que la résolution numéro 2018-05-186-C prévoit, dans la période actuelle, l'ajustement des sommes attribuées aux municipalités en raison des modifications nécessaires aux sommes attribuées dans la période précédente (entre le 1er juin 2017 et le 31 décembre 2017);

ATTENDU que la somme totale de 48 041,81 $ a été réclamée aux exploitants par la MRC ou par les municipalités locales signataires d'une entente intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille
appuyé par la conseillère Ginette Caron
et résolu :

QUE ce conseil prend acte du rapport biannuel du 1er janvier au 31 mai 2018 qui lui a été remis au sujet de la somme de 48 041,81 $ réclamée aux exploitants de carrières et sablières, selon les déclarations reçues en date du 6 août 2018, et de sa répartition auprès des municipalités locales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2018-08-263-C

10.2. Autorisation de signature, avec la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska, d'un renouvellement de l'entente relative au partage des sommes versées au fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et rappel des modalités de la contribution de ce fonds à ce partage

ATTENDU le règlement numéro 164-08 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska désire se prévaloir des dispositions de l'article 78.13 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska a signifié, par résolution, son intérêt de renouveler aux mêmes conditions, pour trois années, l'entente expirant le 31 décembre 2018;

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Michel Nadeau
appuyé par le conseiller Marc Rioux
et résolu :

QUE ce conseil :

1) approuve la signature d'une nouvelle entente, pour la période débutant le 1er janvier 2019 et se terminant le 31 décembre 2021, avec la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska, relative au partage des droits perçus auprès de l'exploitant d'une sablière située sur le chemin du 6e rang à Saint-Antonin;

2) autorise monsieur Michel Lagacé, préfet, et monsieur Jocelyn Villeneuve, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la MRC, ladite entente;

3) réitère, conformément à la résolution numéro 2011-01-049-C, que les sommes qui seront versées à la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska en vertu de cette entente seront prélevées :

   - à 72,2 % sur ce qui est normalement versé à la municipalité de Saint-Antonin en application du critère décrit au 3e paragraphe de l'article 6 du règlement numéro 164-08 (critère permettant la distribution de 65 % des sommes perçues);

   - à 27,8 % à même ce qui est normalement versé à l'ensemble des municipalités en application du critère décrit au 2e paragraphe de l'article 6 du règlement numéro 164-08 (critère permettant la distribution de 25 % des sommes perçues).

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

11. L'ARTERRE

2018-08-264-C

11.1. Nomination au poste d'agent(e) de maillage L'ARTERRE de l'est

ATTENDU la résolution numéro 2018-05-189-C autorisant l'inscription de la MRC au service de l'ARTERRE;

ATTENDU la résolution numéro 2017-12-522-C qui demande une aide financière au programme Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour la mise en place du service de L'ARTERRE par les MRC du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU que cette demande d'aide financière au FARR a été acceptée;

ATTENDU la résolution numéro 2017-12-523-C acceptant que la MRC de Rivière-du-Loup agisse comme principal gestionnaire du projet L'ARTERRE pour les MRC du Bas-Saint-Laurent et comme employeur des ressources humaines en lien avec les activités de L'ARTERRE;

ATTENDU la résolution numéro 2018-06-221-C autorisant l'ouverture de 2 postes d'agent(e)s de maillage;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Simon Périard
appuyé par le conseiller Marc Rioux
et résolu :

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Villeneuve, à signer, pour et au nom de la MRC, un contrat de travail avec monsieur Jonathan Gagné-Lavoie, agent de maillage L'ARTERRE pour les MRC de l'est du Bas-Saint-Laurent à temps plein (34 heures par semaine), pour une période de 3 ans selon les conditions de travail recommandées par le comité de gestion du projet de L'ARTERRE du Bas-Saint-Laurent.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2018-08-265-C **11.2.** **Nomination au poste d'agent(e) de maillage L'ARTERRE de l'ouest**

ATTENDU la résolution numéro 2018-05-189-C autorisant l'inscription de la MRC au service de l'ARTERRE;

ATTENDU la résolution numéro 2017-12-522-C qui demande une aide financière au programme Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour la mise en place du service de L'ARTERRE par les MRC du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU que cette demande d'aide financière au FARR a été acceptée;

ATTENDU la résolution numéro 2017-12-523-C acceptant que la MRC de Rivière-du-Loup agisse comme principal gestionnaire du projet L'ARTERRE pour les MRC du Bas-Saint-Laurent et comme employeur des ressources humaines en lien avec les activités de L'ARTERRE;

ATTENDU la résolution numéro 2018-06-221-C autorisant l'ouverture de 2 postes d'agent(e)s de maillage;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Vincent More
appuyé par le conseiller Gilles Couture
et résolu :

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Villeneuve, à signer, pour et au nom de la MRC, un contrat de travail avec monsieur Jean-Philippe Mainville, agent de maillage L'ARTERRE pour les MRC de l'ouest du Bas-Saint-Laurent à temps plein (34 heures par semaine), pour une période de 3 ans selon les conditions de travail recommandées par le comité de gestion du projet de L'ARTERRE du Bas-Saint-Laurent.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

12. NOMINATIONS DE REPRÉSENTANTS SUR DIVERS ORGANISMES EXTERNES DE LA MRC

2018-08-266-C **12.1.** **Nomination d'un représentant au sein du conseil d'administration de PARC Bas-Saint-Laurent**

ATTENDU la demande de PARC Bas-Saint-Laurent afin qu'il y est un représentant de la MRC au sein de leur conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille
appuyé par la conseillère Ghislaine Daris
et résolu :

QUE ce conseil nomme monsieur Vincent Bélanger, géographe, au sein du conseil d'administration de PARC Bas-Saint-Laurent jusqu'en mars 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

13. NOMINATIONS SUR DIFFÉRENTS POSTES OU COMITÉS PERMANENTS DE LA MRC

2018-08-267-C

13.1. Nomination du comité du parc industriel territorial

ATTENDU la création du parc industriel territorial;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer les membres du comité du parc industriel territorial;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Ginette Caron
appuyé par la conseillère Louise Newbury
et résolu :

QUE ce conseil nomme le préfet Michel Lagacé, les conseillères Ghislaine Daris et Sylvie Vignet, les conseillers Mario Lebel, Michel Nadeau, Louis-Marie Bastille et Gilles Couture, ainsi que messieurs Jocelyn Villeneuve, directeur général et secrétaire-trésorier et Alain Marsolais, directeur de l'aménagement du territoire et madame Marie-Josée Huot, directrice générale du Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup en tant que membres du comité du parc industriel territorial.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2018-08-268-C

14. RATIFICATION DES DÉCISIONS PRISES LORS DES SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUES LE 4 JUILLET 2018 ET LE 8 AOÛT 2018

Les procès-verbaux des séances extraordinaires du comité administratif tenues le 4 juillet 2018 et le 8 août 2018 ont été préalablement transmis aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Marc Rioux
appuyé par le conseiller Gérald Plourde
et résolu :

QUE ce conseil ratifie les décisions prises par le comité administratif lors des séances extraordinaires du 4 juillet 2018 et du 8 août 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

AUTRES PARTIES DU BUDGET (CERTAINES MUNICIPALITÉS)

15. SOUTIEN À LA RURALITÉ

2018-08-269-C

15.1. Lancement d'appel d'intérêt du parcours découverte des secrets de Salix

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup a investi 50 000$ en 2016 pour la réalisation d'une analyse de faisabilité et le développement d'un concept unique et distinctif;

ATTENDU qu'un comité aviseur formé de représentants du Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup, de la Société d'aide au développement des collectivités de la MRC de Rivière-du-Loup, de Tourisme Rivière-du-Loup, ainsi que de Osons l'osier ont recommandé en juillet 2018 de relancer le projet: « Les secrets de Salix, Labyrinthe vivant » par un appel d'intérêt auprès des municipalités intéressées;

ATTENDU que toute la documentation, l'étude de marché, le concept développé par la firme Cinémanima, le plan d'affaires sont une propriété conjointe de la MRC et d'Osons l'osier;

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup souhaite que son territoire devienne une destination touristique incontournable et 100% originale, se distingue singulièrement des autres destinations et soit reconnu mondialement par une expérience riche mémorable et inoubliable;

ATTENDU que le comité dépose au conseil des maires le document : « Appel d'intérêt pour la réalisation du Parcours découverte : Les secrets de Salix »;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Gérald Plourde
appuyé par la conseillère Ginette Caron
et résolu :

QUE ce conseil nomme madame Marie-Ève Ouellet, agent de développement rural et le préfet, monsieur Michel Lagacé;

QUE ce conseil demande à l'Office du tourisme et des congrès, au Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup, à Osons l'Osier et à la Société d'aide au développement des collectivités de la MRC de Rivière-du-Loup de nommer un représentant de leur organisation sur le comité de sélection dont le mandat est pour une période de 2 mois, soit jusqu'au 19 octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

16. PERCEPTION DES CONSTATS D'INFRACTION

2018-08-270-C

16.1. Dépôt du rapport semestriel pour la période du 1er janvier au 30 juin 2018 pour la perception des constats d'infraction, entente avec la MRC - Cour du Québec

Le rapport sur la perception des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec, entente avec la MRC - Cour du Québec, a été préalablement transmis aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris
appuyé par le conseiller Simon Périard
et résolu :

QUE ce conseil prenne acte du rapport semestriel pour la perception des constats d'infraction, entente avec la MRC - Cour du Québec, pour la période du 1er janvier au 30 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2018-08-271-C

16.2. Dépôt du rapport semestriel pour la période du 1er janvier au 30 juin 2018 pour la perception des constats d'infraction, entente avec la MRC - Cour municipale commune

Le rapport sur la perception des constats d'infraction, émis par la Sûreté du Québec, dans le cadre de l'entente avec la Cour municipale commune de Rivière-du-Loup, a été préalablement transmis aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Simon Périard
appuyé par le conseiller Vincent More
et résolu :

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

QUE ce conseil prenne acte du rapport pour la perception des constats d'infraction, entente avec la Cour municipale commune de Rivière-du-Loup, pour la période du 1er janvier au 30 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

17. COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES

Aucun sujet n'est discuté.

18. DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE, PARC VIGER-DENONVILLE

18.1. Demandes d'aide financière déposées au Fonds éolien communautaire Viger-Denonville

2018-08-272-C

18.1.1. Diversification de l'offre de service / dossier présenté par l'Éco-Site de la Tête du Lac Témiscouata

Le préfet, monsieur Michel Lagacé, se retire des discussions et des délibérations pour ce point.

ATTENDU la demande d'aide financière au montant de 20 000 $ déposée par l'Éco-site de la Tête du Lac Témiscouata afin de diversifier leur offre de service;

ATTENDU la recommandation faite par le comité administratif lors de la séance tenue le 8 août 2018;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Marc Rioux
appuyé par la conseillère Ginette Caron
et résolu :

QUE ce conseil consent à verser une aide financière maximale de 20 000 $, déposée par l'Éco-site de la Tête du Lac Témiscouata, afin de diversifier leur offre de service;

QUE cette aide financière soit soumise à la signature d'un protocole d'entente qui précisera, notamment, les conditions de versement de l'aide financière et la reddition de comptes;

QUE cette aide financière soit, notamment, conditionnelle à l'obtention de tous les permis et certificats requis;

QUE cette aide financière soit défrayée par la fonction budgétaire « développement éolien communautaire » à même le poste « dons et subventions ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2018-08-273-C

18.1.2. Espace collaboratif ouvert (E.C.O.) / dossier présenté par Projet Pilote E.C.O.

ATTENDU la demande d'aide financière au montant de 30 000 $ déposée par le Projet Pilote E.C.O. pour l'espace collaboratif ouvert (E.C.O.), soit 15 000 $ (2018), 10 000 $ (2019) et 5 000 $ (2020);

ATTENDU la recommandation faite par le comité administratif lors de la séance tenue le 8 août 2018;

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris
appuyé par le conseiller Vincent More
et résolu :

QUE ce conseil ne donne pas suite à cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2018-08-274-C

18.1.3. **Restauration de la toiture et du portique extérieur / dossier présenté par la Maison de la Famille du Grand-Portage**

ATTENDU la demande d'aide financière au montant de 28 390 $ déposée par la Maison de la Famille du Grand-Portage afin de restaurer la toiture et le portique extérieur de son bâtiment;

ATTENDU la recommandation faite par le comité administratif lors de la séance tenue le 8 août 2018;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris
appuyé par le conseiller Gilles Couture
et résolu :

QUE ce conseil consent à verser une aide financière maximale de 28 390 $ déposée par la Maison de la Famille du Grand-Portage afin de restaurer la toiture et le portique extérieur de son bâtiment;

QUE cette aide financière soit soumise à la signature d'un protocole d'entente qui précisera, notamment, les conditions de versement de l'aide financière et la reddition de comptes;

QUE cette aide financière soit défrayée par la fonction budgétaire « développement éolien communautaire » à même le poste « dons et subventions ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2018-08-275-C

18.1.4. **Modification à la demande de maintien des services de la Boîte Fraicheur / dossier présenté par Moisson Kamouraska**

ATTENDU la résolution numéro 2016-08-393-C consentant à verser une aide financière maximale de 7 000 $ à Moisson Kamouraska pour le maintien des services de la Boîte fraicheur;

ATTENDU que les services de la Boîte fraicheur ont cessé;

ATTENDU la demande du Collectif pour la solidarité et l'inclusion sociale de la MRC de Rivière-du-Loup souhaitant réaffecter le montant restant de l'aide financière déjà consentit soit 5 682 $;

ATTENDU la recommandation faite par le comité administratif lors de la séance tenue le 8 août 2018;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Gilles Couture
appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille
et résolu :

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

QUE ce conseil ne permette pas la réaffectation du solde de 5 682 $.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2018-08-276-C

18.1.5. **<u>Centre d'entraide l'Horizon</u>**

ATTENDU la demande d'aide financière au montant de 10 000 $ déposée par le Centre d'entraide l'Horizon pour leur campagne de financement;

ATTENDU que le Centre d'entraide l'Horizon est en campagne de financement ayant comme objectif un montant de 100 000 $;

ATTENDU que l'un des objectifs premier de cette campagne est de permettre à l'organisme de diminuer certains frais fixes pour l'embauche d'une 4e ressource et ainsi pouvoir offrir davantage de services aux territoires ruraux de la MRC;

ATTENDU la recommandation faite par le comité administratif lors de la séance tenue le 8 août 2018;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Simon Périard
appuyé par la conseillère Ginette Caron
et résolu :

QUE ce conseil consent à verser une aide financière maximale de 10 000 $, déposée par le Centre d'entraide l'Horizon, pour leur campagne de financement;

QUE cette aide financière soit soumise à la signature d'un protocole d'entente qui précisera, notamment, les conditions de versement de l'aide financière et la reddition de comptes;

QUE cette aide financière soit défrayée par la fonction budgétaire « développement éolien communautaire » à même le poste « dons et subventions ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2018-08-277-C

18.1.6. **<u>Plateforme de recherche collaborative en agroenvironnement / dossier présenté par le Centre de développement bioalimentaire du Québec</u>**

ATTENDU la demande d'aide financière au montant de 150 000 $ répartie sur 3 ans soit 50 000 $ (2018), 50 000 $ (2019) et 50 000 $ (2020) déposée par le Centre de développement bioalimentaire du Québec pour la plateforme de recherche collaborative en agroenvironnement;

ATTENDU la recommandation faite par le comité administratif lors de la séance tenue le 8 août 2018;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Gérald Plourde
appuyé par le conseiller Marc Rioux
et résolu :

QUE ce conseil consent à verser une aide financière maximale de 150 000 $ répartie sur 3 ans soit 50 000 $ (2018), 50 000 $ (2019) et 50 000 $ (2020), déposée par le Centre de développement bioalimentaire du Québec,

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

pour la plateforme de recherche collaborative en agroenvironnement;

QUE cette aide financière soit soumise à la signature d'un protocole d'entente qui précisera, notamment, les conditions de versement de l'aide financière et la reddition de comptes;

QUE le premier versement soit versé uniquement lorsque l'ensemble du financement du projet sera confirmé;

QUE cette aide financière soit défrayée par la fonction budgétaire « développement éolien communautaire » à même le poste « dons et subventions ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

2018-08-278-C **18.1.7.** **Soutien financier pour l'achat d'un équipement / dossier présenté par la Fondation de la santé de Rivière-du-Loup**

ATTENDU que lors de la rencontre du comité administratif du 4 juillet 2018, la Fondation de la santé de Rivière-du-Loup a déposé une liste d'équipements devant être acquis par la Fondation;

ATTENDU que la Fondation a demandé à la MRC de soutenir cette démarche d'acquisition d'équipements en identifiant certains équipements qui pourraient être acquis à même le Fonds éolien Viger-Denonville;

ATTENDU que les membres du comité administratif recommandent que la MRC défraie les coûts d'acquisition de deux équipements, soit :

- aspirateur chirurgical pour la ventouse en remplacement du gomco en obstétrique au coût estimé de 5 750 $;
- thermomètre frontal au coût estimé de 4 490 $;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille
appuyé par la conseillère Louise Newbury
et résolu :

QUE ce conseil consent à verser une aide financière maximale de 10 240 $ à la Fondation de la santé de Rivière-du-Loup pour l'achat d'un aspirateur chirurgical pour la ventouse et d'un thermomètre frontal;

QUE cette aide financière soit soumise à la signature d'un protocole d'entente qui précisera, notamment, les conditions de versement de l'aide financière et la reddition de comptes;

QUE cette aide financière soit défrayée par la fonction budgétaire « développement éolien communautaire » à même le poste « dons et subventions ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

19. PRÉVENTION EN SÉCURITÉ INCENDIE

2018-08-279-C **19.1.** **Autorisation d'ouverture d'un poste à temps plein de préventionniste**

ATTENDU les besoins du service de prévention en sécurité incendie;

ATTENDU l'entente de services avec les municipalités du territoire;

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

ATTENDU les discussions en cours entre la MRC et la Ville de Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Marc Rioux
appuyé par la conseillère Ghislaine Daris
et résolu :

QUE ce conseil :

1) autorise la direction générale de la MRC à amorcer le processus de recrutement visant à combler 1 poste de préventionniste en sécurité incendie à temps plein, et que, pour ce faire, elle puisse procéder à l'affichage du poste (incluant l'affichage interne et, si nécessaire, à la publication dans les médias appropriés) et à mettre en place un comité de sélection et délègue à la direction générale le soin d'établir le processus de sélection;

2) entend procéder à la nomination du titulaire de ce poste de la classe 2 de la convention collective sur la base des recommandations du comité de sélection et de la direction générale;

QUE copie de cette résolution soit transmise au syndicat des employés de la MRC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

20. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Roger Plante demande d'adresser une question à monsieur Marc Rioux concernant la demande d'intérêt relative à un plan d'asphalte. Suite à certains propos tenus par monsieur Plante, le préfet met fin à la période de questions.

21. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est discuté.

2018-08-280-C

22. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 35, l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris
appuyé par le conseiller Simon Périard
et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.

(signé) *Michel Lagacé*
Michel Lagacé, préfet

(signé) *Jocelyn Villeneuve*
Jocelyn Villeneuve, directeur général
et secrétaire-trésorier